

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION

6e séance

tenue le

jeudi 15 octobre 1992

à 10 heures

New York

NOV 18 1992

## PROCES-VERBAL DE LA 6e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)  
puis : M. SUH (République de Corée)  
(Vice-Président)  
M. ELARABY (Egypte)  
SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.1/47/PV.6

5 novembre 1992

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 49 A 65; 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

Mme MASON (Canada) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter nos plus chaleureuses félicitations pour votre nomination comme Présidente de la Première Commission. Le Canada et l'Egypte collaborent depuis longtemps, de façon positive, dans les tribunes multilatérales. Nous voulons renforcer ces bonnes relations en vous offrant toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin pour que la session soit efficace et productive.

Le Canada, comme les autres nations, accueille favorablement la fin de la guerre froide. Les niveaux sans précédent de compilations d'armes durant cette période tendue entre l'Est et l'Ouest étaient un fardeau intolérable tant pour les deux camps que pour l'ensemble de la communauté mondiale. La course aux armements enclenchée par la guerre froide était l'obstacle principal à la cause du désarmement et du contrôle des armes. C'est grâce à la persévérance des Nations Unies, de la Conférence du désarmement, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres organismes multilatéraux de contrôle des armes que l'on a pu accomplir autant, même lorsque le climat politique semblait si sombre.

Nous devons constater toutefois que le défi d'aujourd'hui consiste à adapter nos succès obtenus en matière de contrôle d'armes aux nouvelles menaces qui se présentent pour la sécurité internationale dans le sillage de la guerre froide. Pour cette raison, nous souscrivons sans réserve à l'idée générale selon laquelle les travaux de la Commission doivent s'inscrire résolument dans le contexte plus large de la sécurité mondiale.

Le contrôle des armements est un instrument non un objectif en soi. Durant la guerre froide l'objectif était de limiter les tensions entre l'Est et l'Ouest. Aujourd'hui nous devons chercher à comprendre les nécessités de la sécurité mondiale et recourir à des accords de contrôle des armements afin d'établir les bases sur lesquelles reposera la sécurité mondiale.

A maintes occasions, mon gouvernement a souligné la nécessité de promouvoir la démocratie pour favoriser des relations harmonieuses entre Etats. Nous nous félicitons par conséquent de la déclaration du Secrétaire générale selon laquelle

Mme Mason (Canada)

"Un rapport évident existe entre les pratiques démocratiques - telles que la primauté du droit et la transparence du processus de prise de décisions - et l'instauration d'une paix et d'une sécurité véritables dans un ordre politique nouveau et stable." (A/47/277, par. 59)

Il existe aussi un lien évident entre le développement et la démocratie. Les nations et les peuples doivent être en mesure de jouir d'un niveau de vie raisonnable si l'on veut que la démocratie progresse. Voilà où se situe le contrôle des armements et le désarmement. Si nous parvenons à un terrain d'entente sur le contrôle global des armements et sur les moyens d'assurer le désarmement, alors nous parviendrons à améliorer les perspectives d'une stabilité régionale et mondiale ainsi que les perspectives d'une paix et d'une sécurité véritables.

Nous abordons aujourd'hui ces questions vastes et complexes, et le Canada se réjouit des orientations constructives que contient le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix". Ainsi, l'importance que donne le Secrétaire général à la consolidation de la paix constitue le cadre général des travaux de la Commission. Son appui en faveur d'un resserrement des liens entre les Nations Unies et les organisations régionales tracera également sans doute la voie de nos délibérations futures.

Mme Mason (Canada)(L'oratrice poursuit en anglais - interprétation)

En tant que dernier venu au sein de l'Organisation des Etats américains (OEA), le Canada souhaite partager avec ses partenaires du continent sa longue expérience de la vérification ainsi que de l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité. L'OEA compte aujourd'hui un groupe de travail qui étudie l'application de ces mesures à la sécurité régionale. D'autres organisations régionales pourraient aussi profiter de l'expérience et des succès du contrôle multilatéral des armements.

Le Canada s'applique à promouvoir la paix en participant aux cinq groupes de travail établis dans le cadre des négociations multilatérales du processus de paix au Moyen-Orient. Les efforts du groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale sont d'un intérêt incontestable pour les délibérations de cet organe. Les discussions du groupe de travail ont porté sur un large éventail de mesures propres à accroître la confiance et à permettre un contrôle des armements, en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Le Canada, l'une des parties non régionales de la phase multilatérale du processus de paix, cherche d'abord à appuyer les efforts des coprésidents et de tous les participants afin de faire progresser l'ensemble du processus de paix. C'est aux parties engagées dans les négociations bilatérales directes qu'il appartient de résoudre le conflit israélo-arabe. Les négociations multilatérales ne sauraient remplacer les négociations bilatérales. Cependant, les négociations multilatérales peuvent offrir l'occasion aux parties de bien saisir les avantages concrets pouvant découler d'un règlement politique global. Elles leur permettent d'avoir espoir en l'avenir du Moyen-Orient.

A la faveur de sa longue expérience des opérations de maintien de la paix et d'activités telles que la vérification et la surveillance aérienne, à la faveur aussi des relations qu'il a développées avec les parties dans toute la région, le Canada est en état de collaborer avec tous les participants à l'édification de l'avenir du Moyen-Orient.

En même temps que nous cherchons à assurer à la fois la sécurité régionale et la sécurité globale, nous devrions aussi nous pencher sur de nouveaux aspects se rapportant au contrôle des armements. Le démantèlement

Mme Mason (Canada)

des arsenaux classiques et des armes de destruction massive nécessite la conversion de la production militaire en applications civiles. C'est déjà en soi une tâche énorme, mais elle ne suffira pas à moins qu'elle ne s'accompagne d'une nouvelle formation et d'un retour à la vie civile pour les militaires et le personnel qui étaient affectés à ces armes.

En collaboration avec d'autres pays, le Canada a commencé de prêter sa technologie et son savoir-faire pour le travail de conversion. Nous jouons également un rôle important dans la mise sur pied d'un centre international de sciences et de technologie à Kiev, dont l'objet est d'affecter à des projets civils les scientifiques et ingénieurs du domaine nucléaire. Mais il faudra un effort à la fois concerté et considérable pour obtenir des résultats. L'ironie serait en effet que le succès même du contrôle des armements entraîne un vaste réservoir de ressources humaines et technologiques et que ces ressources, désœuvrées et inutilisées, soient l'étincelle d'un nouveau conflit.

Depuis 1989, l'Assemblée générale et la Commission du désarmement donnent une importance grandissante à la fois au désarmement sur le plan régional et aux questions nouvelles entraînées par l'après-guerre froide. Par l'entremise de ses trois centres régionaux pour la paix et le désarmement et à l'aide de son programme de conférences - par exemple - la conférence organisée conjointement en août dernier avec l'Institut des affaires internationales de Shanghai - le Bureau des affaires de désarmement encourage activement le dialogue régional. Les discussions de plusieurs sujets sont facilitées : prévention des conflits, non-prolifération sur le plan mondial et sur le plan régional, renforcement de la confiance et transparence, entreposage et élimination sécuritaire des armes, et enfin, conversion.

A notre avis, les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans l'établissement de mécanismes non officiels propices au dialogue, en particulier dans les régions ou les sous-régions qui ne disposent pas encore complètement de cadres institutionnels pour un tel débat. Le Canada se félicite des activités du Bureau des affaires de désarmement à ce chapitre et il les appuie sans réserve.

Le Secrétaire général adjoint Petrovsky a attiré l'attention de la Commission sur les inquiétudes exprimées plusieurs fois déjà cet automne à

Mme Mason (Canada)

l'Assemblée générale quant à la prolifération des armes de destruction massive. Le Canada partage tout à fait son opinion que

"la non-prolifération dans toutes ses dimensions ... devient un des points les plus importants à l'ordre du jour du désarmement, qui intéresse non seulement les armes nucléaires mais aussi toutes les armes de destruction massive, de même que leurs vecteurs et la technologie mixte pouvant être transférée à des fins non pacifiques." (A/C.1/47/PV.3, p.11)

Comme le soulignait le Premier Ministre Brian Mulroney, en mai dernier, dans le programme d'action du Canada sur la non-prolifération, le problème appelle des mesures à tous les niveaux : renforcement et application des normes internationales, mise en oeuvre rigoureuse des contrôles nationaux à l'exportation, élargissement tant horizontal que vertical des groupes fournisseurs visés. Les travaux en cours à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de renforcer le régime des sauvegardes nucléaires sont particulièrement importants. Ces travaux méritent notre appui sans réserve, un appui à la fois politique et financier. En bref, l'AIEA doit disposer de tous les instruments nécessaires pour assurer l'exécution du travail.

Quant au pivot du régime international de non-prolifération des armes nucléaires, à savoir le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Canada se joint aux nombreuses autres délégations qui se sont dites satisfaites des développements des 12 derniers mois. Ces développements sont les suivants : réduction des arsenaux nucléaires russe et américain, importantes nouvelles adhésions au Traité, et mesures concrètes en vue de consolider les régimes de dénucléarisation militaire dans la péninsule coréenne, en Afrique et en Amérique latine.

Mais, au moment où nous nous préparons à faire entrer le TNP dans le XXI<sup>e</sup> siècle, il reste beaucoup à faire. Notre Premier Ministre a demandé que l'on réduise encore davantage les arsenaux nucléaires de la Russie et des Etats-Unis. Il a exhorté l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan à donner suite à leur engagement d'honorer le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (START) et de signer le TNP à titre de puissances non nucléaires. Il n'y a aucune raison d'attendre plus longtemps. Les avantages d'une utilisation des armes nucléaires comme moyens de

Mme Mason (Canada)

marchandage sont plus qu'annulés par les risques. Ces principes de non-prolifération sont essentiels à l'élargissement de la coopération entre le Canada et ces nouveaux Etats.

Le Canada croit que le TNP doit être indéfiniment reconduit en 1995 et que l'objectif d'une adhésion de tous les pays à cet instrument doit être poursuivi sans relâche. Rappelant l'entente de base sur la non-prolifération horizontale et verticale, implicite dans le TNP, le Premier Ministre Mulroney a recommandé que la conférence de renouvellement de 1995 confirme cette relation. Afin de préparer le chemin, il a demandé expressément à toutes les puissances nucléaires de convenir d'un moratoire sur les essais d'armes nucléaires. De l'avis du Canada, la décision récente des Etats-Unis de se joindre à la France et à la Russie pour la déclaration d'un moratoire sur les essais nucléaires constitue un tournant décisif dans les efforts de longue date de la communauté internationale en vue d'une interdiction totale de tels essais, partout et de façon permanente. Nous invitons le Royaume-Uni et la Chine à se joindre à eux. Plus important peut-être encore est l'engagement des Etats-Unis de ne procéder à aucun essai après 1996, à condition que les autres puissances nucléaires s'en abstiennent elles aussi. Nous invitons les quatre autres puissances nucléaires à prendre le même engagement.

Le Premier Ministre Mulroney a aussi demandé que l'on résolve la question des garanties de sécurité pour les puissances non nucléaires parties au TNP. Dans son adresse à l'Assemblée générale, le Président Bush a proposé que le Conseil de sécurité examine cette question. C'est une proposition importante qui arrive à point nommé.

L'ancien Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, Brian Urquhart, écrivait récemment que la base du désarmement et du contrôle international des armements - dans l'esprit des architectes de la Charte des Nations Unies - devait être un système de sécurité collective donnant un sentiment de sécurité et de confiance mutuelle, un sentiment propice à une réelle limitation des armements. Depuis la fin de la guerre froide, nous avons appris combien il est difficile de mettre en place ce système de sécurité collective de façon concrète et durable. De l'avis du Canada, on ferait un grand pas en avant dans l'instauration d'une sécurité coopérative d'après-guerre froide si le Conseil de sécurité donnait une garantie réelle à toute puissance non nucléaire partie au TNP.

Mme Mason (Canada)

Je voudrais passer maintenant aux priorités du Canada pour la Première Commission.

En ce qui concerne les armes chimiques, le Canada fait écho à l'opinion exprimée par toutes les délégations selon laquelle la Convention sur les armes chimiques négociée durant la Conférence sur le désarmement est d'une importance historique. Il s'agit du premier accord multilatéral de désarmement qui renferme des dispositions en matière de vérification et qui interdit une catégorie entière d'armes de destruction massive. C'est un accord complet qui prévoit une interdiction totale de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de la conservation ou de l'emploi d'armes chimiques et de leurs précurseurs.

C'est un accord de portée mondiale, et déjà, à l'instar du Canada, bon nombre d'Etats de toutes les régions du monde ont indiqué qu'ils l'appuieraient et qu'ils en seraient les signataires originaires. L'accord établit de nouvelles normes de vérification et d'inspection qui vont bien au-delà de tout instrument multilatéral antérieur portant sur le contrôle des armements et sur le désarmement. C'est pourquoi le Canada le considère comme un accord d'avant-garde.

Depuis de nombreuses années, le Canada et la Pologne collaborent au sein de l'Organisation des Nations Unies et ont présenté un projet de résolution qui appuie les travaux de la Conférence du désarmement relatifs à la Convention sur les armes chimiques et demande instamment qu'ils soient menés à terme dans les plus brefs délais. Cette année, l'Allemagne s'est jointe à nous. Sous la présidence éminente et dévouée de l'Ambassadeur von Wagner, l'Allemagne a présidé les travaux du Comité spécial sur les armes chimiques de la Conférence du désarmement jusqu'à leur conclusion couronnée de succès.

Le Canada est l'un des 133 signataires ou cosignataires du projet de résolution L.1 et il invite tous les Etats Membres à appuyer la résolution et la convention elle-même. Préparons-nous pour la Conférence de signature à Paris, au début de 1993 et, comme le déclarait l'Ambassadeur von Wagner, saisissons cette occasion unique de jeter les bases d'une nouvelle forme de coopération en matière de sécurité internationale.

Au cours de cette session de la Première Commission, nous examinerons un projet de résolution qui entamera les travaux préparatoires en vue de la



Mme Mason (Canada)

conférence de reconduction du TNP en 1995. Sans le TNP, il ne peut y avoir ni sécurité nucléaire ni commerce nucléaire pacifique. Le Canada s'engage à collaborer pleinement à la bonne mise en marche de cet indispensable mécanisme.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) est depuis longtemps un objectif primordial du Canada en matière de contrôle des armements. Les moratoires sur les essais nucléaires constituent une étape importante sur cette voie, en ce sens qu'elle facilite les négociations proprement dites. Le Canada félicite le Président Bush d'avoir promulgué une loi qui non seulement concrétise cette étape mais encore oblige l'administration des Etats-Unis à présenter chaque année au Congrès un plan visant l'interdiction totale des essais nucléaires, au plus tard le 30 septembre 1996.

A notre avis, cette loi contient un véritable engagement politique de la part des Etats-Unis de négocier de bonne foi un CTBT dans un délai raisonnable. En outre, cet engagement politique est renforcé par le fait que le Congrès aura la possibilité d'examiner chaque année les prévisions de l'exécutif, en ce qui concerne les chances de succès de la négociation.

A la lumière de ces événements très importants, le Canada espère, en faveur du projet de résolution sur le Traité, un ralliement encore plus important que l'année dernière, lorsque pour la première fois deux projets de résolutions connexes ont pu être fusionnés.

Le Canada présentera une fois encore son habituel projet de résolution dont l'objet est d'interdire la production de matières fissiles destinées à des armements ou à d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Nous le considérons comme un moyen tout à fait opportun de favoriser des objectifs de non-prolifération au niveau mondial. A la lumière d'importants événements survenus récemment, à savoir l'élimination des matières fissiles résultant du démantèlement des armes nucléaires et la décision unilatérale des Etats-Unis de cesser la production de matières fissiles à des fins d'armements, nous espérons que cette résolution recevra un appui encore plus marqué que dans le passé.

Je voudrais aborder maintenant la question de la vérification. Les délégations se rappelleront qu'il y a deux ans, dans sa résolution 45/65 du 4 décembre 1990, l'Assemblée générale, ayant accueilli avec satisfaction le

Mme Mason (Canada)

rapport du Secrétaire général, avait noté que ce rapport avait été approuvé par le Groupe d'experts gouvernementaux qualifiés chargé d'entreprendre une étude sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Cette résolution de consensus encourageait les Etats Membres à accorder toute l'attention voulue aux recommandations figurant dans le chapitre final du rapport et à aider le Secrétaire général à les appliquer selon qu'il convenait. L'Assemblée générale priait également le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-septième session sur les mesures prises pour appliquer lesdites recommandations.

Durant la dernière décennie, le Canada a joué un rôle particulièrement actif lorsque l'Organisation a entrepris d'étudier la question de la vérification sous tous ses aspects, et notamment d'examiner l'étude effectuée par le Groupe d'experts gouvernementaux. En collaboration avec plusieurs autres Etats Membres, entre autres la France et les Pays-Bas, et sur la base du texte de résolutions de consensus antérieures touchant à la vérification, le Canada présentera un projet de résolution en ce sens, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Cette dernière, dans ce projet de résolution, fera mention du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des recommandations de l'étude du Groupe d'experts et rappellera aux Etats Membres qu'il est essentiel pour eux de collaborer à cette mise en oeuvre. Comme je l'ai dit auparavant au sein de cette commission, les travaux de l'Organisation relatifs aux recommandations contenues dans l'étude du Groupe d'experts ne seront utiles que dans la mesure de l'aide fournie par les Etats Membres.

Le projet de résolution ne se limitera toutefois pas à cette question. Depuis l'étude du Groupe d'experts gouvernementaux de 1990, plusieurs événements importants survenus sur la scène internationale attestent que l'on compte à nouveau aujourd'hui sur les institutions multilatérales pour résoudre les questions de sécurité et qu'on soutient leur action dans ce sens. Ces événements - notamment l'expérience récente de l'ONU en Iraq et l'importance croissante pour la communauté internationale des opérations de maintien de la paix de l'Organisation - sont des occasions importantes pour envisager l'attribution d'un rôle utile à l'ONU en matière de vérification.

Mme Mason (Canada)

Pour tirer parti de ces nouvelles possibilités, le projet de résolution préconise une étude complémentaire du Groupe d'experts gouvernementaux qui porterait sur deux sujets : d'une part, les enseignements pratiques préliminaires tirés de l'expérience récente de l'ONU et d'autres événements internationaux touchant à la vérification, et d'autre part, la façon dont la vérification des accords de limitation des armements et des accords de désarmement peut faciliter les activités de l'Organisation en matière de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits.

Le Canada est convaincu que la vérification demeure aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'a jamais été. La vérification n'est pas un problème Est-Ouest qui s'est dissipé en même temps que la guerre froide. Selon la résolution 43/81 B approuvée à l'unanimité le 7 décembre 1988, "une vérification adéquate et efficace est un élément essentiel de tout accord de limitation des armements et de tout accord de désarmement".

De plus, la vérification doit être perçue comme plus qu'une simple opération qui consisterait à remplacer une confiance aveugle par une preuve concrète ou à donner une fonction de "surveillance" aux accords de contrôle des armements et aux accords de désarmement. En fait, la vérification est l'une des dimensions d'un processus commun de création d'institutions. Grâce à elle, on pourra répondre à la nécessité d'institutionnaliser, sur le plan des relations entre Etats, les règles, procédures et aspirations généralement admises qui régissent la conduite des relations entre particuliers dans toute société civilisée. Ces règles et procédures, sans présumer ni mauvaise foi ni intention malveillante, ne perdent pas de vue ces éventualités et assurent un cadre qui permet de réfuter de manière irrécusable les accusations injustifiées, de clarifier et de dissiper les malentendus et de démontrer de manière objective les cas d'inexécution. Vue sous cet angle, une analyse du rôle que les activités de vérification peuvent jouer, fondée sur les idées exprimées par le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix" arrive à point nommé.

S'agissant de la transparence dans les armements, le Canada, comme participant au Groupe d'experts gouvernementaux institué par le Secrétaire général, fait bon accueil aux rapports de ce dernier sur la question d'un

Mme Mason (Canada)

registre des Nations Unies en matière d'armements. Je suis particulièrement satisfaite de constater que le rapport est l'expression d'un consensus entre des pays couvrant une large répartition géographique. A cet égard, le rapport montre une fois de plus que la communauté internationale est résolue à instaurer la transparence en matière d'armements et à résoudre concrètement le problème de l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes. Nous espérons que les 17 pays représentés au sein du Groupe parraineront tous ce projet de résolution actuel qui entérine le rapport du Secrétaire général. Nous devons maintenant assurer une participation universelle au Registre des armes classiques des Nations Unies. Le Canada fera sa déclaration intégrale au Registre, d'ici au 30 avril 1993, pour l'année civile 1992. Nous invitons tous les Etats Membres à en faire autant.

Mme Mason (Canada)

Le comité s'est entendu sur les définitions de catégories d'équipements dont les transferts doivent être inscrits au Registre. Il a aussi établi une formule normalisée et commode pour l'inscription des transferts internationaux. Et surtout, le comité s'est penché sur les modalités d'un élargissement rapide du champ d'application du Registre. Il a noté en particulier que l'examen de ces questions à l'occasion de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux de 1994 pourrait conduire à l'ajout de nouvelles catégories d'équipements ainsi qu'à l'élargissement du Registre par l'inclusion des avoirs et acquisitions militaires résultant de la production nationale. De l'avis du Canada, l'inclusion, en 1994, des avoirs et acquisitions militaires résultant de la production nationale est essentielle si l'on veut que le Registre traduise une véritable transparence en matière d'armements. Dans l'intervalle, nous encourageons tous les Etats Membres à faire leur déclaration dans le Registre et à préparer leurs points de vue, comme le prévoit le paragraphe 11 a) de la résolution 46/36 L sur le fonctionnement du Registre durant ses deux premières années, ainsi que sur l'ajout de nouvelles catégories d'équipements et sur l'élargissement du Registre de façon à y inclure les avoirs et acquisitions militaires résultant de la production nationale.

Le Canada promet sa coopération en ce qui concerne la résolution qui sera déposée par l'Australie en tant que président de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (la Convention ENMOD). Les agressions iraqiennes contre l'environnement durant la guerre du Golfe ont fait sortir de l'ombre ce traité jusqu'alors ignoré. La Conférence d'examen tenue à Genève en septembre a été l'occasion de mettre en place un processus permettant l'adaptation de la Convention ENMOD à la réalité contemporaine.

De l'avis du Canada, la Conférence d'examen a montré que tout ne va pas pour le mieux en ce qui concerne la Convention ENMOD, en grande partie parce que les Etats qui l'ont ratifiée ne s'entendent pas sur son champ d'application. La Déclaration finale a permis d'aplanir quelque peu les divergences de vues. On s'est entendu en particulier pour dire que toutes les techniques de modification de l'environnement sont visées par la Convention, quelle que soit la technologie employée. On s'est aussi entendu dire que l'emploi des herbicides est visé par la Convention.

Mme Mason (Canada)

Toutefois, l'examen a fait également ressortir que l'on ne saurait affirmer l'efficacité de cette convention si l'on ne procède pas, en recourant à des experts, à un examen plus minutieux des problèmes d'interprétation. Le Canada est donc l'un des pays qui sont visés dans le paragraphe 2 de la Déclaration finale et qui souhaitent la convocation d'un comité consultatif d'experts aux termes de l'article V de la Convention.

Nous espérons que la Première Commission prêtera son appui à la fois à la résolution et aux efforts de nombreux Etats membres pour faire en sorte qu'un suivi rapide soit donné à la Conférence d'examen. Comme la Finlande, le Canada consultera à cette fin les autres Etats intéressés. A notre avis, la Convention ENMOD devrait être libérée de tout ce qui rappelle la guerre froide et devrait pouvoir empêcher efficacement les agressions absurdes contre l'environnement.

La guerre froide a laissé sa marque non seulement dans l'énorme quantité d'armements qui doivent aujourd'hui être démantelés, mais aussi dans une quantité tout aussi importante de modes de pensée et d'habitudes de travail, qui s'expliquent par le fait que la Première Commission est, depuis une quarantaine d'années, un organe surtout déclaratoire plutôt qu'un véritable organe de délibération. La logistique même du suivi des résolutions est telle qu'un dialogue véritable au sein des groupes, à plus forte raison entre les groupes, est impossible. On ne saurait, à notre avis, sous-estimer l'obstacle que pose cette situation à un véritable progrès de la Première Commission.

Depuis 1988, dans un processus engagé sous la présidence canadienne de la Première Commission, on s'efforce discrètement, mais avec constance, d'améliorer l'efficacité de la Première Commission, en invitant les délégations à laisser de côté les résolutions périmées, à fusionner les résolutions apparentées, et à rendre biennales les questions récurrentes. Ces mesures ont produit des résultats modestes, mais indéniables, comme l'atteste si bien la répartition fournie par l'Ambassadeur Marín Bosch, concernant le nombre et la disposition des résolutions au sein de la Première Commission durant les dernières années.

A notre avis, la résolution de l'an dernier, qui établissait le registre des Nations Unies pour les armements, a contribué directement à la diminution du nombre de résolutions. Les délégations étaient engagées dans une

Mme Mason (Canada)

importante négociation. Les multiples points de vue que suscitait cette négociation transcendaient les groupes traditionnels, et la négociation visait un objectif concret et important. En bref, nous avons tous été obligés de fixer des priorités, et il en est résulté moins de résolutions et davantage de dialogue. A notre avis, c'est une tendance qui doit se poursuivre si nous tenons à adapter la Première Commission aux nouveaux défis que présente le contrôle multilatéral des armements.

A l'occasion de ce débat général sur le désarmement et sur la sécurité internationale, nous avons tous fait allusion d'une manière ou d'une autre à la contradiction suivante. D'une part, la fin de la guerre froide a ouvert la voie à d'importantes mesures en matière de contrôle des armements et en matière de désarmement. D'autre part, elle a produit une avalanche de conflits locaux et régionaux.

Le rapport "Agenda pour la paix" nous fournit le cadre général qui permettra de promouvoir la sécurité mondiale, ainsi que des recommandations concrètes concernant maints aspects critiques de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Cependant, il ne traite pas du tout du rôle que le contrôle des armements et le désarmement peuvent jouer par eux-mêmes dans ce processus global. Ce sujet n'est pas non plus abordé dans le premier rapport annuel du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, sur le travail de l'Organisation des Nations Unies.

De l'avis du Canada, le temps est venu de préparer un Agenda pour la paix, deuxième partie, qui expliquera de façon plus détaillée la contribution que peuvent apporter les tribunes multilatérales chargées du désarmement et du contrôle des armements à l'édification d'un cadre nouveau pour la sécurité coopérative. Un aspect essentiel de cet examen sera le rôle du Bureau des affaires du désarmement qui permettra d'attribuer un rôle accru aux Nations Unies en ce qui concerne le contrôle des armements et du désarmement au niveau multilatéral. Nous invitons tous les membres de la Première Commission à examiner la façon dont ils pourraient contribuer à cet objectif.

Malheureusement, nous ne disposons pas d'un temps illimité pour la réflexion. Comme le montrent abondamment les multiples missions de maintien de la paix des Nations Unies - en ce moment-même, plus de 40 000 hommes et femmes des Nations Unies servent dans 12 opérations de maintien de la paix des

Mme Mason (Canada)

Nations Unies en Amérique centrale, en Europe, au Moyent-Orient, en Asie et en Afrique, et près de 10 000 autres se préparent à aller en Bosnie, en Somalie et au Mozambique - la nécessité d'établir un nouveau cadre pour la sécurité internationale risque de dépasser tout à fait notre aptitude à réagir. Faisons donc en sorte que les délibérations de cette commission reflètent la nécessité d'actions promptes et concrètes dans la tâche que nous partageons pour la consolidation de la paix.

M. DEYANOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation de la Bulgarie, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission.

Nous voudrions exprimer nos condoléances les plus sincères à l'occasion du tremblement de terre dévastateur qui a frappé votre pays hier.

Ma délégation est reconnaissante à votre prédécesseur, M. Robert Mroziewicz, maintenant Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères de Pologne, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux de cette commission l'année dernière.

Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau de leur élection : les Vice-Présidents, M. Pasi Patokallio, de la Finlande et M. Dae Won Suh, de la République de Corée, et le Rapporteur, M. Jerzy Zaleski, de la Pologne.

Nous saluons le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Vicente Berasategui, dont nous connaissons tous très bien la contribution remarquable aux travaux de la Conférence du désarmement à Genève.



M. Deyanov (Bulgarie)

Ma délégation voudrait également dire combien elle apprécie le travail préparatoire effectué par le Bureau des affaires du désarmement dirigé par M. Prvoslav Davinic, Directeur par intérim, ainsi que le rôle important joué par M. Sohrab Kheradi, Secrétaire de la Première Commission.

La Première Commission se réunit à une époque où le paysage politique mondial subit des transformations dramatiques. Le climat international offre désormais de meilleures perspectives de progrès en matière de contrôle des armements, qui reste une partie intégrante et l'un des fondements mêmes des efforts pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Des changements considérables se sont produits dans les structures et les attitudes militaires dans de nombreuses régions du monde, et plus particulièrement en Europe. Des alliances stratégiques et des doctrines de défense ont été modifiées et sont réévaluées en permanence pour les adapter pleinement à la situation nouvelle en matière de sécurité. D'anciens membres d'alliances militaires adverses unissent maintenant leurs efforts pour faire face aux problèmes communs de sécurité et trouver des solutions acceptables aux problèmes de la sécurité nationale et internationale. Plusieurs pays ont sensiblement réduit leurs budgets de défense. Un plus grand esprit d'ouverture et une plus grande transparence entourent les activités militaires de temps de paix, ce qui accroît la prévisibilité et la confiance entre Etats.

Les progrès enregistrés récemment en matière de contrôle des armements et de désarmement ont contribué à rendre le monde meilleur et plus sûr. Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe, l'acte final des négociations sur les effectifs composant les forces armées conventionnelles en Europe, le Traité Ciel ouvert et le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité, de 1992, sont autant de bases solides pour tracer en Europe un nouveau cadre de sécurité fondé sur la coopération. L'entrée en vigueur de ces accords mettra un point final à tout un chapitre de l'histoire du contrôle des armements, quand des considérations stratégiques et autres considérations de politique de bloc dictaient l'attitude d'ensemble en matière de stabilité et de sécurité commune. Les nouvelles négociations doivent tenir compte des intérêts nouvellement définis de plusieurs Etats en matière de sécurité ainsi que des changements radicaux qui se sont produits sur la scène politique, notamment en Europe de l'Est.

M. Deyanov (Bulgarie)

Nous nous félicitons de voir que la réunion au sommet d'Helsinki a pris la décision de créer un forum de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour la coopération en matière de sécurité. Son mandat prévoit la négociation du contrôle des armements, du désarmement et des mesures de confiance, ainsi que des consultations et une coopération en ce qui concerne les questions relatives à la sécurité et l'élimination du risque de conflit. Nous espérons que l'on pourra ainsi prendre des mesures pour renforcer la stabilité et la sécurité commune en Europe.

Les réunions régulières des partenaires de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est au sein du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord et du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale se sont révélées extrêmement utiles en tant qu'instances de consultations politiques entre Etats ayant des objectifs communs de sécurité ainsi que la volonté commune d'édifier une Europe libre et unie. Nous avons entamé un processus à long terme où la stabilité et la sécurité euro-atlantiques reposeront de plus en plus sur un réseau d'institutions imbriquées se renforçant les unes les autres, comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Communauté européenne, l'Union de l'Europe occidentale et le Conseil de l'Europe. D'autres accords et d'autres modes de coopération régionale et sous-régionale ont un rôle important à jouer à l'intérieur des nouvelles structures de sécurité en Europe.

De plus en plus, les activités régionales de maintien et de rétablissement de la paix exigeront une plus grande coordination avec les instruments de l'Organisation des Nations Unies chargés du maintien de la paix et de la sécurité. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) sert de base conceptuelle à la mise au point d'un mécanisme de coordination susceptible de renforcer le rôle des institutions régionales et de faire la liaison cruciale entre sécurité régionale et sécurité mondiale.

En ce qui concerne l'"Agenda pour la paix", je voudrais souligner la pertinence de ce qu'a dit l'orateur qui m'a précédé, le chef de la délégation canadienne. Mme Peggy Mason a déclaré que le moment était venu de préparer un "Agenda pour la paix : deuxième partie", où serait décrite plus en détail la contribution que les instances s'occupant de contrôle des armements et de désarmement pourraient apporter dans la mise en place d'un nouveau cadre de

M. Deyanov (Bulgarie)

sécurité fondé sur la coopération. La délégation bulgare est, elle aussi, d'avis qu'un aspect essentiel de cet examen devrait être confié au Bureau des affaires du désarmement qui coordonnerait les activités permettant à l'Organisation des Nations Unies de retrouver sa place dans les négociations multilatérales de contrôle des armements et de désarmement.

Cela m'amène au rôle joué par le contrôle des armements et le désarmement aujourd'hui que l'environnement politique a radicalement changé et que l'on est confronté à de nouvelles priorités en matière de contrôle des armements.

Le contrôle des armements et le désarmement ne doivent pas être dissociés des autres efforts pour maintenir la paix et renforcer la stabilité dans le monde. Comme le montrent les diverses décisions du Conseil de sécurité, les mesures de contrôle des armements font désormais partie intégrante de n'importe quelle opération de vaste portée entreprise par l'ONU pour maintenir la paix.

Les profonds changements qui se sont produits dans le monde ont conduit à modifier les priorités en matière de désarmement; ils sont à l'origine de toute une nouvelle génération de mesures de contrôle des armements mieux adaptées aux exigences de notre époque. L'an dernier, les délibérations de la Première Commission ont montré clairement la portée de cette importante évolution. La non-prolifération des armes de destruction massive, le contrôle multilatéral des exportations, la transparence et la surveillance des transferts d'armes, ainsi que l'interdiction des armes chimiques sont désormais au centre des efforts pour faire droit aux préoccupations généralement répandues en matière de sécurité.

Dans la déclaration de sa réunion au sommet de janvier, le Conseil de sécurité prend acte de l'accent mis à nouveau sur le contrôle des armements et le désarmement. Nous nous associons à l'appel que le Conseil de sécurité a lancé à tous les Etats Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations en matière de contrôle des armements et de désarmement, empêchent la prolifération des armes de destruction massive et évitent de procéder à des accumulations et à des transferts d'armes.

Les transformations historiques dans les relations stratégiques ont conduit à envisager de tout autre façon les vieilles notions de paix et de sécurité. Le contrôle des armements ne procède plus de notions étroites en

M. Deyanov (Bulgarie)

matière de sécurité et de doctrines militaires des alliances militaires adverses. Les facteurs stratégiques clefs qui stimulaient la course aux armements, surtout aux armements nucléaires, semblent avoir disparu. Certains facteurs non militaires affectant la stabilité globale et régionale sont plus importants maintenant que l'on veut adapter progressivement les concepts et les stratégies aux nouvelles réalités politiques mondiales.

Nous sommes heureux de cet état de choses qui nous permet d'espérer un monde meilleur et plus prospère, où l'on comptera moins sur les armes pour garantir la sécurité nationale et où l'on verra donner davantage la priorité aux facteurs non militaires de la sécurité.

La Bulgarie se félicite de l'accord de principe auquel sont parvenus en juin le Président George Bush et le Président Boris Eltsine, accord qui est actuellement en train de prendre la forme d'un traité. Lorsque ce nouvel instrument sera mis en oeuvre après qu'on aura procédé à toute les réductions START, les arsenaux nucléaires stratégiques des deux parties seront ramenés à 3 000 et 3 500 ogives, respectivement. Il en résultera une diminution de plus de 70 % à effectuer en deux phases d'ici à l'an 2003. Ce qui est plus important encore, ce sont les réductions considérables envisagées du nombre de missiles à ogives multiples, qui constituaient autrefois un sujet de grave préoccupation en raison de leur impact sur la stabilité stratégique.

Ces accords bilatéraux ne se contentent pas de limiter les armes nucléaires à longue portée; ils permettent d'en réduire radicalement le niveau actuel. Du fait de la réduction des missiles nucléaires à faible portée lancés à partir du sol, annoncée unilatéralement par les Etats-Unis et l'ancienne Union soviétique, la diminution du nombre d'ogives nucléaires par les deux parties sera plus importante encore. Ce fait positif se produit à la suite de l'élimination des armes nucléaires non stratégiques basées en mer, généralement considérées comme déstabilisatrices car elles risquaient de déclencher un échange nucléaire grave.

Pour amorcer ce processus, il faudrait tout d'abord que tous les Etats qui y sont parties ratifient le Traité sur la réduction des armes offensives stratégiques - Traité START -, qui est désormais un instrument auquel adhèrent cinq parties, et le Protocole de Lisbonne signé en mai de cette année. Nous nous félicitons que les Etats-Unis aient mené à bien ce processus et espérons

M. Deyanov (Bulgarie)

que tous les autres Etats intéressés suivront cet exemple sans tarder. La mise en oeuvre du Protocole de Lisbonne signifierait que pour la première fois des pays possédant des armes nucléaires y ont complètement renoncé.

L'adhésion envisagée de l'Ukraine, du Bélarus et du Kazakhstan au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etats non nucléaires viendrait couronner cet événement historique.

M. Deyanov (Bulgarie)

Le progrès dans le désarmement nucléaire est une contribution importante à la mise en oeuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) avant la conférence d'extension qui doit se tenir en 1995. Nous espérons que la durée de ce traité, pierre angulaire de la maîtrise des armements, sera prolongée indéfiniment. Ma délégation croit que commencer en temps voulu la préparation de la conférence de 1995 devrait être l'une des tâches essentielles de la Première Commission cette année. La délégation bulgare a l'intention d'exposer ses vues en détail sur des questions relatives à la non-prolifération et au contrôle des exportations dans une déclaration ultérieure.

L'inquiétude au sujet de la non-prolifération a changé la valeur politique et stratégique de la question hautement controversée de la mise au point de systèmes de défense basés sur les systèmes antimissiles balistiques. Des projets de construction de tels systèmes ne sont plus considérés exclusivement dans le contexte d'une équation stratégique nucléaire, mais aussi du point de vue de l'instauration d'un système coopératif de protection mondial capable d'intercepter des attaques limitées par missiles. Nous attendons avec intérêt les résultats des discussions de haut niveau sur les bénéfices potentiels d'un système mondial de protection annoncés plus tôt cette année par les Etats-Unis et la Fédération de Russie.

Nous espérons qu'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique peut être empêchée. La Bulgarie reste fidèle à cet objectif universellement reconnu et appuie les mesures de confiance qui faciliteraient sa réalisation. Nous croyons que l'idée de la France de rendre obligatoire la notification à l'avance de tout lancement de missiles balistiques et de fusées transportant des satellites ou autres objets dans l'espace, mérite un examen sérieux. Ma délégation attend beaucoup de la contribution que l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur les mesures de confiance dans l'espace extra-atmosphérique pourrait apporter dans la production du progrès dans ce domaine.

Les changements survenus dans le monde peuvent radicalement changer les arguments traditionnels invoqués par les Etats dotés d'armes nucléaires pour justifier la poursuite des essais d'armes nucléaires. Les moratoires

M. Deyanov (Bulgarie)

unilatéraux sur les essais nucléaires déclarés par la France et la Fédération de Russie, et plus récemment encore par les Etats-Unis, créent les conditions nécessaires à la conclusion rapide d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires. Un tel accord, qu'il contienne des limitations sur la production ou la quantité comme mesure transitoire vers une interdiction complète ou qu'il prévoie directement une telle interdiction pourrait renforcer le régime de non-prolifération en temps voulu pour la conférence d'examen du TNP en 1995. Nous espérons que des progrès seront accomplis dans ce domaine.

L'acquisition d'armes classiques dans un monde qui continue de souffrir de tensions régionales est une question d'une importance croissante pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Il y a pratiquement un consensus pour dire que l'accumulation excessive et déstabilisante d'armes classiques, en particulier dans les zones de conflit, doit être empêchée par un effort collectif. Une plus grande transparence dans les activités régionales d'accumulation d'armes classiques et une participation au Registre des armes classiques qui a déjà été créé pourraient aider l'ONU à s'informer sur les diverses façons d'acquérir ces armes, y compris les transferts internationaux d'armes, les dotations militaires et l'acquisition par la production nationale.

Le Gouvernement bulgare se félicite de la création du Registre des armes classiques des Nations Unies. Mon pays a l'intention de déposer pour inclusion dans le Registre toutes les données nécessaires sur les transferts d'armes ainsi que toute information de base disponible, conformément à la résolution 46/36 L. Nous espérons que tous les autres Etats Membres seront également disposés à favoriser le fonctionnement efficace du Registre en se conformant strictement aux dispositions de cette résolution.

Les registres régionaux pourraient également être des instruments utiles pour favoriser la transparence entre Etats voisins, compte tenu des caractéristiques spécifiques des régions en question. Nous estimons que ces initiatives régionales sont un supplément au Registre universel des armes classiques plutôt qu'une option. Dans l'immédiat, notre but est de rendre le Registre des Nations Unies pleinement opérationnel en 1993.

Ma délégation salue de la présentation par le Groupe d'experts techniques gouvernementaux de leur rapport consensuel (A/47/342) sur le Registre des armes classiques. Nous estimons que ce document est une contribution précieuse

M. Deyanov (Bulgarie)

à la mise en oeuvre de la résolution 46/36 L. Ce groupe s'est acquitté de son mandat en fournissant des conseils aux Etats Membres sur les procédures techniques pour le fonctionnement du Registre. Le rapport contient un formulaire type de notification des transferts internationaux d'armes classiques à l'usage des Etats. Les experts ont apporté d'importantes précisions sur la portée des transferts d'armes sujets à enregistrement et sur les cas d'espèce où des gouvernements pourraient appliquer leurs propres critères pour déterminer avec exactitude s'il convient de notifier un transfert. Nous nous félicitons de la proposition du groupe concernant les modalités d'expansion rapide de la portée du Registre des Nations Unies conformément aux dispositions de la résolution 46/36 L.

La délégation bulgare est prête à se porter coauteur d'un projet de résolution au titre du point 61 l) de l'ordre du jour, qui déclarerait que l'Assemblée générale est prête à assurer le fonctionnement efficace du Registre des armes classiques, qui sanctionnerait les recommandations sur la mise en oeuvre et l'ajustement technique du Registre figurant dans le rapport du groupe et qui prendrait note des considérations avancées sur les modalités d'élargissement de la portée du Registre. Ma délégation appuie également l'inclusion dans ce projet de résolution d'une disposition précisant que la Conférence du désarmement devrait poursuivre ses travaux sur le point de son ordre du jour portant sur la transparence dans le domaine des armements.\*

L'interdiction des armes chimiques a toujours été un sujet important dans les discussions normatives à la Première Commission. La délégation bulgare se réjouit de constater que les négociations de Genève sur les armes chimiques ont finalement donné les résultats escomptés. Nous sommes reconnaissants au Président du Comité spécial sur les armes chimiques de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner, d'Allemagne, qui a dirigé avec succès la phase cruciale des négociations.

La conclusion du projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, figurant dans le rapport de la Conférence du désarmement, est vraiment un événement historique. C'est le premier accord de

---

\* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.



M. Deyanov (Bulgarie)

désarmement multilatéral à contenir des dispositions efficaces sur la vérification qui proscrire toute une catégorie d'armes de destruction massive. Ce document complet représente un équilibre délicat entre les intérêts de sécurité d'un grand nombre d'Etats. Il établit un équilibre entre la nécessité d'une vérification crédible et le respect des intérêts nationaux. Il prend également soin de sauvegarder les intérêts économiques et commerciaux. Les dispositions du projet de convention font en sorte que l'industrie chimique mondiale ne soit pas assujettie à un système superflu, gênant et bureaucratique d'inspections sur place.

La Convention sur les armes chimiques apportera une contribution considérable à la paix et à la sécurité internationales. Elle devrait donc être examinée selon ses propres mérites. Sa signature ne devrait pas être liée à une évolution tout aussi importante dans le domaine de la maîtrise des armements. Nous croyons que la Convention aura un effet particulièrement positif sur les efforts régionaux destinés à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive.

Il convient de noter que les parties à la Convention sur les armes chimiques, soumises aux contraintes de son mécanisme de vérification et se conformant intégralement à leurs obligations à ce titre, devraient s'attendre à profiter grandement d'un relâchement préférentiel des mesures de contrôle des exportations généralement appliquées par d'autres Etats parties pour empêcher la prolifération des armes chimiques.

La délégation bulgare est fermement convaincue que l'Assemblée générale, au cours de la présente session, sanctionnera le projet de convention par consensus. Nous sommes heureux de noter que le projet de résolution A/C.1/47/L.1 compte déjà 133 auteurs.

M. Deyanov (Bulgarie)

L'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques conduira à la création d'une nouvelle organisation internationale. Ses activités auront un effet stabilisateur important sur la paix et la sécurité mondiales. Nous sommes heureux que l'on ait choisi La Haye comme siège de cette future organisation.

La Bulgarie se réjouit de prendre part à la Conférence de Paris sur la signature de la Convention sur les armes chimiques au début de l'année prochaine. Le Gouvernement bulgare a l'intention d'être parmi les premiers signataires de cette convention et d'oeuvrer pour son entrée en vigueur le plus tôt possible. Comme nous l'avons déclaré maintes fois au niveau politique le plus élevé, la Bulgarie n'a pas d'armes chimiques, d'origine étrangère ou nationale. Je tiens également à informer la Commission que mon gouvernement a déjà entamé les préparatifs nécessaires pour s'acquitter de ses obligations futures aux termes de la Convention. Nous avons également l'intention de participer aux travaux de la commission préparatoire, dont les fonctions sont bien définies dans le rapport de la Conférence du désarmement.

L'approche régionale à l'égard de la limitation des armements et du désarmement reste très importante, parce qu'elle est à même de tenir dûment compte des caractéristiques spécifiques de chaque région et des intérêts de toutes les parties concernées. Les mesures régionales ou sous-régionales peuvent contribuer efficacement à renforcer la sécurité des Etats, à augmenter la stabilité dans les régions respectives et à promouvoir le désarmement mondial. Nous convenons que ces mesures devraient tout d'abord porter sur les capacités militaires les plus déstabilisantes en vue de renforcer la paix et la sécurité à un niveau de forces armées inférieur.

La Bulgarie continue à appuyer le consensus sur la résolution 46/36 F traitant du désarmement régional, y compris les mesures de confiance. Conformément à ces dispositions, mon pays a soumis à l'examen diverses mesures relatives à la sécurité dans les Balkans, et espère pouvoir faire progresser le dialogue sur ces initiatives et autres initiatives régionales.

Nous prenons note avec satisfaction du succès de la deuxième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD). Nous voudrions également exprimer notre satisfaction au sujet de la première réunion des experts sur la vérification

M. Deyanov (Bulgarie)

en relation avec la Convention sur les armes biologiques. Nous pensons que l'identification et l'examen de mesures éventuelles d'un point de vue scientifique et technique aboutiront en fin de compte à compléter cette convention en y adjoignant un régime de vérification efficace. Nous espérons beaucoup de la prochaine réunion des experts gouvernementaux qui aura lieu à Genève en novembre de cette année.

Une plus grande franchise et une plus grande transparence, bien qu'il ne s'agisse pas de mesures de désarmement en soi, contribuent à accroître la confiance entre les nations et à rendre le public conscient des dangers et du gaspillage qu'engendre la course aux armements. Nous sommes heureux de noter que la Commission du désarmement des Nations Unies s'est mise d'accord cette année sur des directives et recommandations concernant la présentation d'informations objectives sur les questions militaires, qui fournissent de nouveaux éléments aux mesures propres à accroître la confiance. Ma délégation est prête à appuyer tout projet de résolution qui serait fondé sur ces directives et ces recommandations.

Dans cette époque de l'après-guerre froide, la communauté internationale devrait être prête à faire de nouveaux efforts pour assurer une plus grande transparence, une plus grande confiance, une plus grande stabilité. Pour sa part, la Bulgarie continuera à oeuvrer dans ce sens. La tendance générale vers une réduction du rôle des facteurs militaires dans la politique internationale permettra sans doute de libérer des ressources nécessaires au développement social, économique et de l'environnement. Pour plusieurs pays, dont le mien, cela signifie qu'il faudra convertir des installations consacrées à la production militaire en installations destinées à une production civile. La Bulgarie reste intéressée à l'instauration d'un dialogue de fond et à l'échange d'expériences sur ces mesures de conversion, et nous espérons renforcer notre coopération bilatérale sur cette question avec d'autres pays.

La délégation de la Bulgarie est d'avis que la Première Commission peut jouer un rôle encore plus efficace dans le domaine de la limitation des armements si elle continue à rationaliser ses travaux. Nous nous félicitons de la décision prise récemment par la Commission d'avoir un débat général combiné et d'examiner ensemble les projets de résolution ayant trait à la fois à la limitation des armements et aux questions relatives à la sécurité.

M. Deyanov (Bulgarie)

Nous espérons que l'on évitera cette année de présenter des projets de résolution rédigés en termes sujets à controverse ou trop partiiaux, qui présentent des tableaux unilatéraux de la situation actuelle. Nous croyons sincèrement qu'une telle façon d'agir permettrait de plus grands progrès dans l'examen de plusieurs points de l'ordre du jour, surtout lorsque des efforts de paix régionaux ayant trait aux questions en discussion sont en cours et que l'on pense qu'une ingérence extérieure pourrait avoir des effets nuisibles sur cette atmosphère constructive.

La Première Commission a maintenant une autre occasion de profiter des changements positifs survenus dans l'environnement international pour faire de nouveaux progrès dans ses travaux. La délégation bulgare espère pouvoir coopérer étroitement avec toutes les autres délégations pour assurer le succès de la présente session de la Première Commission.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) :

Mes félicitations s'adressent à vous, Monsieur le Président, à l'Ambassadeur Elaraby et aux autres membres du bureau. La Commission est dans les meilleures mains. Puis-je vous prier de transmettre à l'Ambassadeur Elaraby la profonde tristesse ressentie dans mon pays à l'occasion de la terrible épreuve qui a frappé l'Egypte ces derniers jours. Nos pensées émues vont au peuple égyptien.

Dès le début des travaux de cette commission l'année dernière, la Nouvelle-Zélande avait fait mention du climat favorable qui devait permettre de faire des progrès dans le domaine du désarmement. Ces heureux auspices se sont fait sentir non seulement ici à New York mais aussi dans le vaste monde. Ici, nous avons constaté une réduction du nombre des projets de résolution et l'adoption par consensus de 60 % de ceux qui nous avaient été soumis. La tendance de l'année dernière reflétait une atmosphère internationale moins chicanière, et depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis ici, d'autres événements importants ont confirmé qu'un net changement s'était produit dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. La nouvelle atmosphère découle de l'amélioration fondamentale dans les relations et l'idée que se font de la sécurité les nations les plus puissantes du monde.

Les progrès ont en effet été spectaculaires. Qui, l'année dernière encore, aurait prédit les réductions drastiques dans les armements nucléaires

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

stratégiques sur lesquelles se sont mis d'accord les Présidents Bush et Eltsine le 19 juillet dernier? Qui aurait pu prévoir que la fin des essais d'engins nucléaires était à portée de main? Qui aurait pu être assez optimiste pour envisager l'examen par cette commission d'un projet de Convention sur les armes chimiques? Je reviendra brièvement sur ces éléments par la suite, mais je voudrais souligner que ces progrès, pour la plupart, ont été possibles en raison d'un changement structurel dans les relations internationales. Ce changement structurel contient les conditions nécessaires à de plus amples progrès.

Mais un effort conscient sera requis si l'on veut mettre à profit ces conditions. Les progrès actuels sont la conséquence d'une volonté politique de la part des gouvernements ou des hommes d'Etat individuels reconnaissant où se trouvent leurs véritables intérêts. Une décision fondée sur l'imagination et de longue portée dans l'avenir pourrait renforcer considérablement la confiance des nations et conforter les espérances des peuples partout dans le monde. Les Présidents Bush et Eltsine ont saisi l'occasion lors de leur réunion à Washington en juillet. Le Président Mitterrand en a fait autant lorsqu'il annoncé le moratoire de son pays sur les essais nucléaires en avril. Les autorités des gouvernements intéressés en ont fait de même lorsqu'elles sont convenues des compromis nécessaires pour que cette commission reçoive le texte d'une Convention sur les armes chimiques de la Conférence du désarmement à Genève.

Avec cette combinaison favorable de circonstances et de volonté, nous pouvons anticiper des progrès sensibles cette année. La Convention sur les armes chimiques qui sera soumise à cette commission et ultérieurement ouverte à la signature à Paris l'année prochaine représente une réalisation remarquable par le caractère complet de ses dispositions. Les questions de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques y sont traitées en détail, de même que celle de leur destruction. Dans ces domaines comme dans celui de la vérification, la Convention apportera une contribution importante à la pratique acceptée internationalement de la limitation des armements.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Les négociations sur ces questions ont été difficiles; nous voudrions féliciter tous les participants et nous joindre aux autres représentants pour féliciter plus particulièrement l'Ambassadeur von Wagner de l'Allemagne pour sa présidence et sa direction avisées du Comité spécial, ainsi que le sénateur Gareth Evans, Ministre des affaires étrangères de l'Australie, qui a tant contribué, par sa résolution et son engagement, plus tôt cette année, à faire avancer les travaux de la Commission.

La Nouvelle-Zélande est en bonne et nombreuse compagnie parmi les 133 coauteurs du projet de résolution à ce sujet et elle l'appuiera vigoureusement lorsque nous en serons saisis. De l'avis de ma délégation, la Commission ne rendrait justice ni au traité et à elle-même si elle n'approuvait pas à l'unanimité la résolution présentant la Convention sur les armes chimiques.

La Nouvelle-Zélande est attachée depuis longtemps à l'idée de l'interdiction totale des essais nucléaires. Avec d'autres Etats qui ont pris le même engagement, nous présenterons de nouveau à la Commission un projet de résolution pour promouvoir cet objectif. A notre avis, le monde dispose maintenant d'une occasion véritable de faire une percée en ce qui concerne la question des essais nucléaires. De toute évidence, il est plus difficile que jamais de justifier de tels essais. L'opinion publique, dans les Etats dotés de l'arme nucléaire comme dans le reste du monde, le reconnaît. Nous n'admettons pas que les motifs de sûreté et de fiabilité invoqués en ce qui concerne les forces de dissuasion nucléaires ne puissent pas être satisfaits par d'autres moyens que les essais.

Le moment est venu d'aller de l'avant. A la décision de la Russie et de la France d'adopter un moratoire sur les essais nucléaires s'est ajoutée, au cours des deux dernières semaines, l'adoption d'une législation révolutionnaire aux Etats-Unis. Celle-ci prévoit non seulement un moratoire sur les essais nucléaires mais également l'interdiction totale de tels essais d'ici quelques années. Ces mesures significatives confirment que l'objectif fixé il y a longtemps d'éliminer tous les essais nucléaires est maintenant à notre portée. Les effets d'un tel événement historique seront significatifs. Un traité global sur l'interdiction des essais non seulement marquerait la fin symbolique de l'ère de la course aux armements nucléaires, signalant ainsi de

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

façon non équivoque l'aversion du monde entier pour ces armes de destruction massive, mais également réduirait les appréhensions qui existent quant à l'application d'un système de deux poids deux mesures dans le domaine des armes nucléaires, appréhensions qui ont été la cause de frictions et de tensions politiques dans le contexte de la promotion de la non-prolifération. A cet égard, il est clair qu'un traité d'interdiction des essais nucléaires serait une contribution importante au renforcement du régime international de non-prolifération.

Pour la Nouvelle-Zélande, il n'y a pas d'objectif plus important que le renforcement du régime de non-prolifération. La plus grande priorité, au cours des trois prochaines années, sera de préparer le terrain pour faire en sorte que la conférence de prolongation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu en 1995, soit productive et couronnée de succès. La Nouvelle-Zélande fera en sorte que les changements historiques et favorables dans la situation stratégique du monde se reflètent dans des décisions qui consolident et renforcent davantage l'importance du Traité. Favoriser une prolongation indéfinie du Traité en 1995 sera une étape essentielle dans cette voie.

La question des assurances de sécurité aux Etats non dotés de l'arme nucléaire qui se sont engagés à promouvoir la cause de la non-prolifération est un des points sur lesquels des progrès sont devenus possibles.

Le mois dernier, le Président Bush, lors de son allocution devant l'Assemblée générale, a proposé que le Conseil de sécurité examine de nouveau cette question à l'avenir. Le fait que les cinq Etats dotés de l'arme nucléaire reconnus et qui sont aussi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité aient maintenant adhéré au Traité sur la non-prolifération devrait beaucoup renforcer les perspectives de progrès en ce qui concerne les assurances de sécurité tant positives que négatives.

Le renforcement du système de garanties internationales qui est à la base du régime de non-prolifération devrait également être traité en priorité. La Nouvelle-Zélande, en conséquence, se félicite de la confirmation, par les Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, lors de la Conférence générale du mois dernier, de leur décision ferme de poursuivre leurs efforts pour renforcer l'efficacité et la portée du système de garanties.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Nous assistons toujours, au Moyen-Orient, au démantèlement, sous les auspices des Nations-Unies, des préparatifs clandestins entrepris par un parti au Traité sur la non-prolifération pour développer une capacité de production d'armes nucléaires. Les dangers de la prolifération ne se limitent cependant pas au Moyen-Orient. Ce n'est pas un secret que le sentiment de confiance et de stabilité des autres régions du monde est miné par la crainte de la prolifération. L'adhésion universelle au Traité et l'application pleine et en temps voulu de ses obligations demeurent, en conséquence, d'une importance essentielle.

Un certain nombre d'événements positifs qui se sont produits au cours de l'année dernière nous permettent d'espérer. Nous nous félicitons de la récente adhésion au Traité sur la non-prolifération de la Chine, de la France et de l'Afrique du Sud, ainsi que des engagements pris par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine d'adhérer au Traité dans un avenir prochain. Nous nous félicitons également de la volonté de l'Ukraine, annoncée à la dernière Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA en attendant qu'un accord formel de garanties puisse être conclu. Le respect, par la République populaire démocratique de Corée, de ses obligations de conclure un accord de garanties avec l'AIEA représente un premier pas important, et nous nous félicitons de la coopération dont ont fait preuve, jusqu'à présent, les autorités de la Corée du Nord avec les équipes d'inspection. Il reste toutefois encore beaucoup à faire avant que l'accord soit pleinement appliqué et, comme l'ont remarqué de nombreux membres du Conseil d'administration de l'AIEA lors de leur réunion du mois dernier, la cause de la transparence et de la confiance mutuelle dans la péninsule coréenne a besoin d'être consolidée davantage par le consentement de la République populaire démocratique de Corée, conformément à ses engagements conclus plus tôt avec la République de Corée, de procéder à des inspections mutuelles.

La Nouvelle-Zélande considère que des zones dénucléarisées établies conformément aux désirs des pays d'une région concernée peuvent contribuer grandement aux objectifs de non-prolifération nucléaire. Il est donc réjouissant que d'importants pays d'Amérique latine aient maintenant indiqué



M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

leur intention de prendre des mesures définitives dans le processus de mise en application du Traité de Tlatelolco et de participer pleinement à ses dispositions.

En tant que pays du Pacifique Sud, nous accordons une grande importance à la Zone dénucléarisée du Pacifique Sud établie par le Traité de Rarotonga en 1985. Nous estimons que c'est là une contribution importante de notre région au principe de la non-prolifération, et nous la recommandons à l'attention de tous les membres de la Commission. A notre avis, il mérite, comme le Traité de Tlatelolco, l'appui des Etats dotés de l'arme nucléaire. Malheureusement, trois d'entre eux n'ont pas encore adhéré aux protocoles pertinents, ce qui déçoit profondément les pays du Pacifique Sud. Nous espérons vivement que dans le nouveau climat de confiance internationale accrue, caractérisé par la préoccupation de renforcer le régime global de non-prolifération, ces Etats pourront revoir leur attitude et apporter leur appui au Traité du Pacifique Sud.

Mais ce n'est pas uniquement au moyen d'arrangements institutionnels comme les traités ou les mécanismes formels de coopération que la sécurité peut être promue sur une base régionale. Le développement de la compréhension et d'intérêts communs entre pays d'une région donnée peuvent être renforcés par le dialogue, l'échange de vues et la volonté de consentir à des mesures de confiance. De telles activités contribuent sensiblement à l'augmentation du sentiment de sécurité et encouragent les pays d'une région géographique à faire preuve d'ouverture d'esprit et de compréhension devant les problèmes de sécurité. La Nouvelle-Zélande attend avec impatience des progrès dans ce domaine dans la région de l'Asie et du Pacifique dont nous faisons partie.

L'attention que nous accordons, à juste titre, à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive ne doit pas nous empêcher de voir la menace inhérente de ce que nous appelons les armes classiques. Nombre d'entre elles sont loin d'être classiques dans le sens courant du terme. Elles ont été responsables de quantité de morts et de destruction; à cause d'elles, des richesses qui auraient pu servir à améliorer la vie des peuples ont été détournées de leur but.

La Nouvelle-Zélande n'est pas un grand pays ni un pays puissant, mais, historiquement, nous avons essayé d'assurer notre sécurité, généralement au

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

moyen d'arrangements de sécurité collective sanctionnés par les Nations Unies, et, dans les limites de notre capacité, nous avons fermement appuyé les Nations Unies dans leurs efforts de maintien de la paix. Nous ne nous opposons donc pas à la production ni à l'acquisition d'armes à des fins de légitime défense ou pour le partage des responsabilités internationales à l'égard du maintien de l'ordre international.

Cependant, les concentrations d'armes ou les incertitudes entraînées par des transactions d'armes entre Etats qui ne sont pas encore suffisamment claires et ouvertes ou qui ne sont pas justifiées par la légitime défense entraînent la méfiance et l'instabilité. Elles peuvent parfois même être une cause sous-jacente ou indirecte d'hostilités.

La Nouvelle-Zélande croit donc fermement au principe de la transparence dans les armements et de l'ouverture dans les transferts d'armes. La Nouvelle-Zélande déclare déjà ses dépenses militaires aux Nations Unies et est prête à fournir les informations demandées pour le Registre établi par la dernière session de l'Assemblée générale, conformément aux directives acceptées par le groupe d'experts des Nations Unies. Nous attendons avec impatience la mise en oeuvre du Registre, sa consolidation et son extension éventuelle. Il représente un jalon important, de l'avis de la Nouvelle-Zélande, dans le développement d'une plus grande confiance mutuelle et d'un plus grand sentiment de sécurité.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

La Nouvelle-Zélande est heureuse que, pour la première fois cette année, nous ayons un débat général unique sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. A notre avis, il n'est pas réaliste de discuter du désarmement et de la sécurité internationale de façon séparée. Ce sont les deux côtés de la même médaille. Plus les nations se sentent à l'abri de la menace, plus elles tendent à limiter leurs achats d'armes et à suivre la voie du désarmement. En retour, à mesure qu'elles avancent sur la voie du désarmement, elles augmentent le sentiment de sécurité des autres nations et le leur par la même occasion. Par conséquent, nous accordons une grande priorité à la cessation de la prolifération des armes de destruction massive du fait même que nous reconnaissons la menace particulière que ces armes représentent pour la sécurité internationale. Le lien intrinsèque entre désarmement et sécurité internationale est clair.

J'ai commencé à parler de l'amélioration des relations entre les nations les plus puissantes du monde et de leurs perceptions de la sécurité. Les modifications profondes d'attitude qui en ont résulté ont permis un progrès dans de nombreux domaines qui intéressent notre commission. Cependant, nous ne devons aucunement nous en contenter. Nous appuyons les remarques qu'a faites hier l'Ambassadeur Azikiwe du Nigéria, à savoir qu'il importe que l'ONU poursuive vigoureusement les questions de désarmement, car de nouveaux progrès sur ces questions sont nécessaires à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons tout particulièrement veiller à ce que le Département des affaires de désarmement des Nations Unies continue de remplir les fonctions importantes que nous lui avons confiées à cette commission. Nous faisons nôtres les vues que la Bulgarie et le Canada ont exprimées à ce sujet.

Il est également important que nous saisissons les occasions qui sont maintenant à notre portée pour faire des progrès concrets dans le cadre des nombreux forums multilatéraux qui ont des responsabilités en matière de désarmement. Comme d'autres orateurs l'ont dit, avec la conclusion de la Convention sur les armes chimiques et les changements fondamentaux et irréversibles favorables à l'amélioration du climat international, nous devons regarder de plus près l'insuffisance des structures actuelles de désarmement multilatéral, et en particulier la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande se réjouit de participer à un dialogue constructif à ce sujet.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Pour terminer, nous devons rappeler que ce ne sont pas seulement les grands et les puissants qui peuvent changer mutuellement leurs perceptions. De plus petits pays peuvent contribuer à un nouveau sentiment de confiance et de compréhension, à un sentiment de sécurité sur lequel fonder des réalisations pratiques. En fait, dans un monde sans cesse plus interdépendant, libéré des rigidités et des contraintes de la guerre froide, il faut absolument que chaque pays cherche à développer des relations positives avec ses voisins s'il veut renforcer sa propre sécurité. Cette commission peut y contribuer directement en continuant d'établir et de renforcer les normes d'un comportement international et en promouvant des mesures concrètes et pratiques de désarmement conçues pour accroître la sécurité internationale dans son ensemble.

M. MUHAMAD (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Malaisie voudrait se joindre aux autres délégations pour présenter ses condoléances à M. Elaraby ainsi qu'à la délégation égyptienne à l'occasion du tremblement de terre tragique qui a frappé Le Caire. Le peuple et le Gouvernement malaisiens partagent le chagrin et les souffrances que l'Egypte éprouve à la suite des lourdes pertes humaines et matérielles qu'elle a subies. Nous désirons exprimer, par l'intermédiaire de M. Elaraby, nos sincères condoléances au Gouvernement égyptien à l'occasion de cette tragédie.

Je suis heureux, en mon nom propre et au nom de ma délégation, de présenter nos félicitations les plus chaleureuses à M. Elaraby à l'occasion de son élection unanime à la présidence de cette importante commission. Il représente un pays avec lequel la Malaisie a toujours entretenu des relations chaleureuses et amicales. Nos félicitations vont également aux autres membres du bureau.

Depuis 1945, l'Organisation des Nations Unies a été au centre des efforts déployés par la communauté internationale dans la promotion du maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à la coopération, le règlement pacifique des différends et le désarmement. Avec les années, le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement s'est progressivement étendu. En effet, la grave menace que faisait peser sur l'humanité le développement d'armes nucléaires et d'autres armes de

M. Muhamad (Malaisie)

destruction massive figure parmi les facteurs qui ont contribué au renforcement du rôle de l'Organisation dans les questions relatives au désarmement.

Depuis la fin des années 40, la question du désarmement a été traitée surtout par l'Assemblée générale, à ses sessions ordinaires annuelles et à ses trois sessions extraordinaires tenues respectivement en 1978, 1982 et 1988 ainsi que par de nombreux organes subsidiaires. Même si la Charte impose des responsabilités parallèles au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale en ce qui concerne le désarmement, dans les faits, l'Assemblée générale en est venue à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

La fin de la guerre froide et d'autres événements positifs survenus dans le monde ont permis d'entretenir de nouveaux espoirs dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Cependant, de nombreux problèmes et de nombreux obstacles empêchent encore de parvenir à un désarmement et à une sécurité internationale à l'échelle mondiale. Bien que le monde soit encore loin du désarmement complet, les négociations globales relatives à la limitation des armements et au désarmement au cours des dernières décennies ont donné certains résultats tangibles.

Au cours des quelques dernières années, nous avons assisté à plusieurs événements positifs dans le domaine du désarmement nucléaire, chimique et classique. Je citerai les accords intervenus dans le domaine de la réduction bilatérale des armements entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie en juin dernier à Washington. Ma délégation espère qu'il sera possible de mener à bien ces réductions ambitieuses et, partant, de faire progresser la cause du désarmement nucléaire. A cet égard, nous invitons tous les autres Etats dotés d'armes nucléaires à participer activement à ces efforts et à débarrasser ainsi le monde des dangers que posent les armes nucléaires.

A notre avis, pour que règnent une paix et une sécurité durables, il faut commencer par l'élimination des armes de destruction massive, notamment le désarmement nucléaire. Notre objectif a toujours été un désarmement nucléaire complet. Pour commencer, ma délégation pense qu'il faudrait interdire totalement les essais d'armes nucléaires et réduire les arsenaux nucléaires. A cet égard, nous sommes heureux de constater que le Président de la Conférence d'amendement du Traité partiel sur l'interdiction des essais

M. Muhamad (Malaisie)

de 1991 a engagé des consultations officielles le 2 octobre 1992 pour passer en revue les événements survenus dans l'environnement politique international qui pourraient servir aux travaux de la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Par ailleurs, les consultations officielles ont permis également aux délégations d'échanger des idées sur des mesures concrètes propres à promouvoir la réalisation des objectifs de la Conférence d'amendement. La Malaisie appuie entièrement la proposition du Président de convoquer une réunion spéciale en avril 1993 pour faire le bilan des événements survenus en matière d'essais nucléaires.

M. Muhamad (Malaisie)

Ma délégation attend avec intérêt de participer aux consultations ouvertes à toutes les délégations en vue d'examiner les diverses propositions déjà soumises, ainsi que celles qui portent sur la vérification et le projet de traité sur les interdictions générales d'essais nucléaires présenté par la Suède et d'autres délégations à la Conférence du désarmement. A cet égard, nous invitons instamment les Etats dotés d'armes nucléaires à appuyer les efforts en cours à la Conférence d'amendement du Traité partiel de l'interdiction des essais, en vue de parvenir à la conclusion d'un accord interdisant l'utilisation d'armes nucléaires ou la menace d'utiliser ces armes contre tout Etat non doté d'armes nucléaires.

Ma délégation pense que le moment est venu pour la communauté internationale de s'efforcer de poursuivre à différents niveaux l'objectif global fondamental que représente la cessation complète des essais nucléaires par tous les Etats. A cet égard, tout en nous félicitant du moratoire déclaré récemment par certains Etats dotés d'armes nucléaires, tels que la France, la Fédération de Russie et les Etats-Unis, nous prions instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires de transformer ce moratoire temporaire en interdiction permanente de tous les essais. L'édification d'un nouvel ordre international permettant de créer un monde exempt de toute arme nucléaire et de toute autre arme de destruction massive doit reposer sur le principe de la coexistence pacifique, l'interdiction du recours ou de la menace de recours à la force, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, et du droit de tout Etat de suivre son propre mode de développement. Ces principes sont indispensables à l'établissement d'un ordre mondial juste, démocratique, équitable et non violent.

La Malaisie souhaiterait également que l'on procède, au cours de la Conférence d'examen de 1995, à une révision générale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous considérons en effet que le Traité est discriminatoire étant donné qu'il est intervenu seulement après qu'un petit nombre de pays eurent acquis la capacité et les moyens de mettre au point, de posséder et de conserver leurs armes nucléaires. Ce traité, par ailleurs, n'empêche pas la prolifération des armes nucléaires, ni la multiplication des Etats nucléaires, et il n'encourage pas le principe d'universalité. Nous pensons que la seule façon de parvenir à l'universalité

M. Muhamad (Malaisie)

dans le Traité sur la non-prolifération (TNP) est d'éliminertotalement tous les types d'armes nucléaires et de tranformer le Traité en une convention interdisant la fabrication, le stockage et le transfert des armes nucléaires. La communauté internationale devrait saisir cette occasion pour envisager d'amender le TNP et en faire un instrument destiné à éliminer la prolifération, tout en encourageant la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment l'utilisation de méthodes écologiquement rationnelles de gestion des installations nucléaires.

Au cours des dernières décennies, l'idée de créer dans diverses parties du monde des zones d'activité militaire restreinte a gagné un appui considérable. En particulier, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est considérée comme une mesure qui favoriserait grandement la non-prolifération des armes nucléaires et encouragerait le désarmement nucléaire.

La Malaisie préconise depuis longtemps la création de zones de paix, exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde, y compris la région de l'Asie du Sud-Est, dans le but de créer des conditions propices à la paix et à la stabilité, et d'éliminer la rivalité entre superpuissances.

Comme je l'ai dit auparavant, l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer et une responsabilité primordiale à assumer pour tout ce qui est du désarmement. Pour obtenir une adhésion universelle, il importe que tous les Etats soient autorisés à participer aux efforts multilatéraux de désarmement, sur un pied d'égalité et dans un esprit de bénéfice mutuel. En outre, nous tenons à insister sur le fait que, dans le domaine du désarmement, les négociations bilatérales ne sauraient remplacer les efforts multilatéraux. La Malaisie est également inquiète de voir les pays développés imposer des restrictions croissantes à l'accès à la technologie, par l'instauration de régimes d'exportation spéciaux, sous le couvert de régimes de non-prolifération, car ces restrictions risquent d'empêcher le développement économique et social des pays en développement. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un moyen efficace de faire face aux problèmes de prolifération par le truchement d'accords de désarmement négociés multilatéralement, universels et non discriminatoires.



M. Muhamad (Malaisie)

Au chapitre des armes chimiques, la Malaisie appuie le projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et invite instamment tous les autres Etats à signer et à ratifier la Convention, résultat de nombreuses années de négociations au sein de notre organisation. Nous espérons que l'heureuse conclusion de la Convention ouvrira la voie à l'adoption d'une convention analogue sur les armes de destruction massive et notamment sur les armes nucléaires. Cependant, nous voulons relever certains éléments importants de cette convention, notamment la vérification, qui ne devrait pas être assurée au détriment de la sécurité nationale, des secrets de fabrication commerciale et du bon fonctionnement des industries chimiques et ne devrait absolument pas être discriminatoire. Dans le domaine du développement économique et technologique, la Malaisie appuie sans réserve les dispositions de la Convention visant à faciliter pleinement le développement économique et technologique de l'industrie chimique, à maintenir la coopération internationale dans ce secteur industriel et à promouvoir le commerce. La Malaisie a également décidé de se porter coauteur du projet de résolution sur la Convention sur les armes chimiques, qui sera présentée à la Commission à la présente session.

La question de la transparence dans le domaine des armements a été sérieusement examinée par la Commission lors de sa session de l'année dernière, au cours de laquelle la Malaisie, avec un certain nombre de pays non alignés, a participé aux négociations qui ont permis d'obtenir un large appui en faveur de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale, dont certaines dispositions visent à élargir la portée du Registre pour y inclure la production et le stockage d'autres catégories d'armements, y compris les armes non classiques et leurs systèmes de lancement. Nous pensons que la résolution 46/36 L a entamé un processus qui contribuera finalement à faire régner la transparence et la confiance entre les nations. Ma délégation appuie également le rapport du Secrétaire général sur le Registre des armes classiques publié dans le document A/47/342.

M. Muhamad (Malaisie)

Le rapport prévoit des procédures techniques détaillées nécessaires à la bonne tenue du Registre ainsi que des moyens d'élargir rapidement sa portée. La Malaisie, par l'intermédiaire de son expert, a joué un rôle actif au sein du Groupe d'experts techniques gouvernementaux sur le Registre des armes classiques lors des trois séances tenues cette année. Nous voudrions inviter toutes les délégations à examiner comme il convient le rapport et à l'appuyer afin de permettre à l'ONU de continuer sa marche historique vers une paix et une sécurité internationales.

A notre avis, la communauté internationale doit examiner et appuyer la campagne de désarmement et les mesures propres à accroître la confiance. Il est essentiel de créer un climat de confiance mutuelle et de bonne foi pour réduire le risque de conflits entre Etats. A cet égard, nous appuyons pleinement les recommandations en matière de diplomatie préventive présentées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix". Le rapport préconise également des relations plus étroites entre l'ONU et les associations régionales, surtout lorsqu'elles peuvent contribuer au processus d'instauration de la paix au niveau régional. Tandis que la campagne de désarmement fait mieux comprendre l'inutilité de la guerre, les mesures de confiance contribuent à maintenir la paix et l'harmonie. Il faut recourir à l'échange d'informations sur des questions militaires connexes, les traités d'amitié et les zones de paix en vue de la réalisation des objectifs de désarmement et de l'élaboration de mesures de confiance.

Comme les délégations le savent maintenant, les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), avec d'autres pays de la région, ont l'intention de présenter un projet de résolution relatif à des mesures propres à accroître la confiance dans la région, fondé sur le Traité d'amitié et de coopération dans l'Asie du Sud-Est. Les auteurs du projet de résolution sont convaincus que le Traité est un important instrument propre à accroître la confiance dans la région parce qu'il encourage la coopération régionale et renforce la paix et la stabilité régionales. Ce projet de résolution vise à faire appuyer par l'Organisation des Nations Unies les buts et principes du Traité d'amitié et de coopération, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que de nombreuses délégations appuieront et parraineront ce projet de résolution.

M. Muhamad (Malaisie)

La Malaisie est fière d'être membre de l'ANASE qui a permis d'apporter dans notre région la paix, la stabilité et le développement économique et social grâce à la coopération et aux consultations. Une partie importante de notre budget national est consacrée au développement économique et social plutôt qu'à l'achat d'armes ou à un accroissement de nos forces armées au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer notre défense. Nous pensons que l'accroissement de la puissance militaire sape la sécurité au lieu de la renforcer.\*

Nul ne saurait nier qu'il existe une relation étroite entre le désarmement et le développement. Des dépenses militaires excessives étouffent la croissance économique et affectent la portée et le contenu de la coopération économique internationale. Par ailleurs, le désarmement contribue au développement économique et social en utilisant les maigres ressources disponibles dans l'intérêt de l'humanité. La Malaisie croit fermement en ce concept. L'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement a calculé que le monde continue de consacrer près de 2 millions de dollars par minute à l'armement. Les pays du tiers monde ne peuvent se permettre de se joindre à la course aux armements. Il est donc essentiel de régler les différends régionaux afin de créer une situation qui encourage les Etats à consacrer les ressources qu'ils affectaient aux armements, à la croissance et au développement économique.

En ce qui concerne la question du désarmement dans son ensemble, bien qu'elle se félicite des accords bilatéraux et régionaux, la Malaisie estime que l'Organisation des Nations Unies doit continuer d'en être le chef de file, compte tenu des incidences globales de la question, notamment sur les armes de destruction massive telles que les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous pensons que le perfectionnement continu des armes et les ventes excessives qui en sont faites par les grandes puissances ne contribueront pas à diminuer les tensions et l'accumulation d'armes. Il n'est que trop évident que la transparence et les mesures de confiance, notamment le Registre des Nations Unies sur les armes et la publication d'informations sur les budgets militaires à l'ONU, ne suffiront pas à elles seules. De fait,

---

\* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Muhamad (Malaisie)

leurs objectifs seront compromis si les principaux exportateurs d'armes ne sont pas disposés à empêcher des ventes excessives d'armes à l'étranger.

Nous nous inquiétons sincèrement de constater qu'au lieu d'exploiter le dividende de paix reçu à la fin de la guerre froide et de transformer les vastes centres militaro-industriels des principaux pays qui fabriquent des armes en des usines de produits civils, certains pays semblent avoir choisi la facilité en utilisant leur influence pour exploiter la situation instable qui règne dans d'autres régions du monde en vue de commercialiser agressivement leurs exportations d'armes. Même si la guerre froide a pris fin, des conflits régionaux semblent augmenter et saper la campagne du désarmement. C'est pourquoi les mesures de confiance doivent supposer un certain degré de compréhension pour empêcher la course aux armements et l'accumulation excessive d'armements aux niveaux régional et international.

Avec la fin de la guerre froide et l'intérêt accru porté à l'ONU en tant qu'instance propre à dégager un consensus sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Malaisie espère que les objectifs que sont le désarmement et la promotion de la sécurité internationale seront réalisés dans un proche avenir. Même s'il est vrai que tous les Etats Membres ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au titre de la Charte, nous sommes cependant convaincus qu'au sens le plus large cette responsabilité doit être partagée avec l'Assemblée générale. Il faudrait non seulement en discuter ouvertement au sein du Conseil mais aussi accroître les consultations avec les Membres de l'Organisation des Nations Unies et respecter leurs vues dans l'esprit de l'Article 24 de la Charte.

La paix et le développement sont indissociables. Il est largement reconnu que sans développement économique et prospérité, il est impossible de réaliser une paix et une stabilité durables. Les efforts faits pour instaurer la paix, la stabilité et la sécurité doivent comprendre des questions allant au-delà des menaces militaires afin de briser les chaînes des conflits et guerres qui ont caractérisé le passé. Il faudrait notamment régler des problèmes, tels que l'écart croissant entre les riches et les pauvres, les barrières commerciales, le problème écrasant de la dette, la croissance démographique, l'environnement, la pauvreté, les réfugiés et l'abus de

M. Muhamad (Malaisie)

drogues, qui ont des incidences sur la sécurité, voire la survie, des Etats. La Malaisie est fermement convaincue que les pays attachés au développement économique et social sont ceux qui risquent le moins de mener des guerres qui n'entraînent que misère et destruction.

M. Muhamad (Malaisie)

Mais de nombreux pays du Sud ont besoin de recevoir du Nord une aide au développement, principalement dans le contexte économique international positif à long terme, pour développer leur économie. A ce propos, j'invite la communauté internationale tout entière à promouvoir la coopération pour faire face aux problèmes économiques et sociaux que je viens de mentionner, et qui auraient une grande influence sur l'ensemble de la question de la paix et de la sécurité. Unissons nos efforts pour promouvoir cette coopération et relever les défis qui nous attendent.

M. TOTH (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Votre riche expérience diplomatique et votre profonde connaissance des questions de désarmement sont la garantie que, sous votre présidence, cette session sera couronnée de succès. Je vous assure de la coopération de ma délégation dans notre entreprise commune.

Je voudrais également adresser, par votre intermédiaire, au peuple et au Gouvernement égyptiens les sincères condoléances de mon pays à la suite de la terrible catastrophe dont votre pays a été le théâtre il y a quelques jours.

J'aimerais aborder dans ma déclaration la question de l'interdiction des armes chimiques. Les délégations présentes à la Conférence du désarmement de Genève ont assisté cette année à une succession d'événements uniques. Jamais auparavant la Conférence n'avait consacré autant d'heures aux négociations sur les armes chimiques - en fait, ce point occupe la totalité de l'ordre du jour de cet organe multilatéral de négociations - et ce, à juste titre, étant donné l'objectif en jeu. L'adoption dans des délais très courts du mandat de négociation, conformément à la résolution adoptée par consensus à la dernière session de l'Assemblée générale, a démontré la détermination des parties aux négociations. Le mandat a formulé l'intention de parvenir cette année à un accord définitif concernant une convention sur les armes chimiques. Le Comité spécial des armes chimiques, sous la direction énergique et éclairée de son président, l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, s'est attaqué à cet objectif ambitieux.

En dépit de la volonté très claire des participants de négocier, il était évident que le processus ne serait pas aisé. A certains moments on avait le sentiment que les positions de négociations étaient gelées, et les progrès se

M. Toth (Hongrie)

sont révélés d'une extrême difficulté. L'esprit imaginatif des négociateurs, allié à la détermination générale de parvenir à un compromis, a heureusement permis à plusieurs reprises de surmonter des situations de quasi-impasse.

En faisant l'historique de ces négociations, comment ne pas mentionner l'initiative importante et audacieuse du Ministre australien des affaires étrangères et du commerce? Le sénateur Evans a présenté à la Conférence du désarmement un projet de convention sur les armes chimiques qui, en plus de renfermer des tentatives de formuler d'éventuelles solutions de compromis pour toutes les questions en suspens, a fourni une structure qui a servi de base au cadre définitif de la Convention. La présentation de ce texte a donc joué un rôle de catalyseur dans les négociations.

Ces négociations particulièrement intensives ont débouché sur un document qui a aussi fait l'objet de nombreuses critiques. Ce paradoxe s'expliquait par les diverses formes de mécontentement suscité par certains des compromis réalisés au cours des négociations. Certaines critiques visaient l'insuffisance de certaines solutions, alors que, pour d'autres, certaines des dispositions finales allaient plus loin que ce que pouvaient accepter les positions nationales. En définitive, malgré bien des doutes, les points de vue majoritaires l'ont emporté, ce qui prouve que le Président du Comité spécial a réussi un parfait équilibre politique dans son projet final de convention sur les armes chimiques.

Le document qui figure dans l'appendice du rapport annuel de la Conférence du désarmement est un résultat que la communauté internationale espérait depuis longtemps. Nous sommes enfin parvenus à un accord multilatéral de désarmement qui proscrit totalement la menace posée par les armes chimiques de façon universelle, complète et vérifiable. A cet égard, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction est un instrument juridique international sans précédent parmi les nombreux accords de désarmement jusqu'ici adoptés.

Le long titre de cette convention donne la mesure des objectifs de sécurité et des intentions qu'elle renferme. Il y est fait mention d'une interdiction vraiment complète des armes chimiques. Des dispositions pertinentes prévoient l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, du stockage, du transfert et de l'emploi d'armes chimiques.

M. Toth (Hongrie)

La portée de la définition des armes chimiques est suffisante pour répondre aux besoins d'une interdiction crédible, et cette crédibilité est renforcée par un système complet de vérification qui comprend la vérification internationale de la destruction des stocks déclarés. En outre, le régime de vérification prévoit un système d'inspections de routine et par mise en demeure, qui satisfait à la double exigence de l'instauration de la confiance et de la dissuasion de violations potentielles. Par ailleurs, la mise en oeuvre de ce système complexe de vérification est envisagé de la façon la moins contraignante possible et cherche à respecter des intérêts économiques légitimes et autres intérêts nationaux. On peut donc affirmer que le régime contribuera sans nul doute à l'application effective de dispositions pertinentes lors de sa mise en oeuvre. De plus, elle peut servir d'exemple pour des régimes futurs de vérification dans les accords de limitation des armements et de désarmement.

La Convention possède deux autres caractéristiques remarquables. Premièrement, tout Etat partie victime de l'emploi d'armes chimiques ou qui est menacé par ces armes peut toujours compter sur l'aide et la protection apportées par d'autres Etats parties, comme il est stipulé dans les dispositions pertinentes. Deuxièmement, la Convention, qui est attachée à la promotion de la coopération scientifique et technologique internationale dans les utilisations pacifiques de la chimie, s'efforcera de contribuer aux efforts de non-prolifération dans une démarche vraiment mondiale.

Enfin, je voudrais évoquer l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques qui doit être mise en place à La Haye. La triade de cette organisation future, à savoir la Conférence des Etats parties, le Conseil exécutif et le Secrétariat technique, seront dotés de fonctions spécifiques en ce qui concerne le contrôle de mise en oeuvre de la Convention. Le Conseil exécutif agira en tant qu'organisme opérationnel dans cette mise en oeuvre. Les éléments principaux du compromis réalisé au sein du groupe de consultation que j'ai eu l'honneur de présider, concernant la dimension, la composition et la prise de décisions de cet organisme exécutif, assureront, nous l'espérons, le fonctionnement efficace de cet organisme très important, sans oublier, bien entendu, la tâche complexe que va devoir assumer le Secrétariat technique, chargé de toutes les inspections qui auront lieu au cours de la mise en oeuvre de la Convention.



M. Toth (Hongrie)

A cet égard, la Commission préparatoire aura sans doute un rôle primordial à jouer, celui de faire démarrer la machine. La Hongrie est prête à prendre part sans réserve à ce travail préparatoire.

La phase finale des négociations sur une interdiction globale et totale des armes chimiques a été une grande gageure et une expérience passionnante pour toutes les parties intéressées. Le résultat d'années de négociations qui ont culminé au début de cet automne, la Convention sur les armes chimiques est une réalisation qui souligne l'importance du multilatéralisme. Il est encourageant de remarquer l'appui apporté par le grand nombre d'auteurs du projet de résolution pertinent. Cela montre indubitablement aux membres de la Conférence du désarmement que leur travail a été très satisfaisant. La Convention est une preuve de plus qu'il est possible de rechercher la sécurité nationale par le biais de l'action collective. Le résultat valait certainement les efforts que nous avons faits et nous en sommes fiers.

La séance est levée à 12 h 20.